BULLETIN D'ABONNEMENT

GROUPES SCOLAIRES & EXTRA-SCOLAIRES

À ENVOYER À :

OPÉRA / GROUPES SCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES JARDIN DES PLANTES – BP 237 42013 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 2

Nom de l'établissement / structure :			
Nom du Directeur:			
Nom de la personne référente du g	roupe:		
Adresse:			
Code postal:			Ville:
Tél. professionnel:		·····	Tél. mobile :
Courriel:			
Établissement adhérant au CAN:	□ oui	□ non	
Commentaires éventuels :			

- MERCI DE NOUS INDIQUER PRÉCISÉMENT VOS COORDONNÉES AFIN QUE NOUS PUISSIONS VOUS CONTACTER RAPIDEMENT EN CAS DE NÉCESSITÉ
- TOUT BULLETIN ILLISIBLE OU INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ PRIORITAIREMENT.
- LES BULLETINS D'ABONNEMENT SERONT TRAITÉS PAR ORDRE D'ARRIVÉE.

CONFIRMATION DES SPECTACLES

Un courrier vous parviendra début septembre pour vous confirmer les spectacles, dates et horaires définitifs. Il vous indiquera également les modalités de règlement. Vous pourrez alors réajuster vos effectifs, et ce jusqu'au 22 septembre dernier délai.

RETRAIT DES BILLETS

L'ensemble de vos billets sera à retirer lors de votre venue au premier spectacle de votre abonnement.

À PARTIR DE 3 SPECTACLES DIFFÉRENTS

Spectacles	Date et heure	Date et heure de repli	A: Nombre de jeunes	Accompagnateurs gratuits	B: Accompagnateurs payants	Total/ligne 4,50€x (A+B) =	Classe ou groupe	Nom de la personne référente
Exemple : Seeds	08/03/18 - 10H	09/03/18 - 14H	22	2	1	103,50€	СМ1	M. VERDI
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								

SPECTACLES DE REPLI

1 • Hire au speciacie:	Date et neure):				
2 • Titre du spectacle :	Date et heure):				
Souhaitez-vous rencontrer l'équipe artistique à l'issue du specto	icle?	□ oui	□ non			
Si oui, merci de nous préciser le(s) spectacle(s) concerné(s):						

CONDITIONS GÉNÉRALES TARIFS / DUPLICATAS

Les conditions tarifaires pour les groupes scolaires et extra-scolaires sont applicables aux établissements scolaires, centres de loisirs, organismes spécialisés, établissements d'enseignement artistique.

Aucun duplicata ne peut être délivré en cas de perte ou d'oubli des billets.

Pour bénéficier du tarif abonnement, la structure doit impérativement régler la totalité des spectacles sélectionnés au plus tard 10 jours avant le premier spectacle de son abonnement.

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'Opéra se réserve le droit de refuser les élèves, les enfants et/ou les accompagnateurs supplémentaires s'ils n'ont pas été signalés en amont et leur présence validée par notre service billetterie.

L'accueil des groupes s'effectue 30 minutes avant l'heure du spectacle, afin de garantir les meilleures conditions d'accueil possibles. Les retardataires ne seront pas autorisés à entrer dans la salle.

MODIFICATIONS

Les spectacles et les distributions ne sont pas contractuels, l'Opéra se réserve le droit de les modifier sans que cela entraîne le remboursement des places. Les billets vendus ne sont ni repris ni échangés. Si le spectacle doit être interrompu au-delà de la moitié de sa durée, les billets ne sont pas remboursés.